

SQUARE HABITAT

117 rue Maréchal Foch

BP 133

65001 TARBES Cedex

Tel. : 05.62.44.75.48

Fax : 05.62.44.58.63

Email : tarbes-foch@pg.squarehabitat.fr

Copropriété :	S858	DE LA MARNE
N° Copropriétaire :	PFERRIE	
N° de Lots	27/53	
Avances	Fonds de roulem	125,31
	FDTX	45,61
Période : du 01/01/2018 au 31/03/2018		

Mme FERRIEN Claudine

DE LA MARNE

3 avenue de la marne

65000 TARBES

FRANCE

TARBES CEDEX, le 05/12/2017

Page N° 1

APPEL DE FONDS

Budget prévisionnel 1

Période : du 01/01/2018 au 31/03/2018

	MONTANT A REPARTIR	PRORATA	NB DE TANTIEMES		QUOTE-PART- TOTALE	QUOTE-PART- LOCATIF
			TOTAUX	INDIVID.		
LOT 27/53						
Charges communes générales	7 386,50		10 000	137	101,20	44,59
Charges bâtiment A	750,00		10 000	260	19,51	9,75
Compteur d'eau	38,00		52	1	0,73	0,73
Charges ESC A	882,50		1 000	75	66,19	60,94
EAU FROIDE	2 500,00		2 100	38	45,24	45,24
Total Budget LOT 27/53	11 557,00				232,87	161,25

Dont TVA 7,06

Total Appel 232,87 €

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE AU 01/01/2018

DATE	DESIGNATION OPERATION	CHARGES	REGLEMENTS	SOLDE
01/01/2017	FONDS TRAVAUX LOI ALUR	9,10		9,10
01/01/2017	Appel du 01/01/2017 au 31/03/2017	222,76		231,86
01/01/2017	A nouveau du 01/01/2017		130,42	101,44
25/01/2017	Votre règlement FERRIEN Claudine		231,86	-130,42
01/04/2017	FONDS TRAVAUX LOI ALUR	9,10		-121,32
01/04/2017	Appel du 01/04/2017 au 30/06/2017	230,43		109,11
07/04/2017	Votre règlement FERRIEN Claudine		239,53	-130,42
01/07/2017	FONDS TRAVAUX LOI ALUR	9,10		-121,32
01/07/2017	Appel du 01/07/2017 au 30/09/2017	230,43		109,11
27/07/2017	Votre règlement FERRIEN Claudine		109,11	
01/10/2017	FONDS TRAVAUX LOI ALUR	9,10		9,10
01/10/2017	Appel du 01/10/2017 au 31/12/2017	230,43		239,53
19/10/2017	Votre règlement FERRIEN Claudine		239,53	
01/01/2018	FONDS TRAVAUX LOI ALUR	9,21		9,21
01/01/2018	Appel du 01/01/2018 au 31/03/2018	232,87		242,08

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE AU 01/01/2018

Report

DATE	DESIGNATION OPERATION	CHARGES	REGLEMENTS	SOLDE
		TOTAL	1 192,53	950,45

A régler à l'ordre de la copropriété DE LA MARNE au 01/01/2018 **242,08 €**

IBAN de la copropriété : FR76 1026 8025 9848 5856 0020 022 BIC : COURFR2T

Banque : BQ COURTOIS DE LA MARNE

" Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux. "

" A l'occasion de chaque appel de fonds qu'il adresse aux copropriétaires, le syndic rappelle les dispositions de l'alinéa précédent."

 **IMPORTANT**

papillon à joindre S858
 Mme FERRIEN Claudine PFERRIE
***S858/PFERI**
 Montant **242,08 €**